

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1886.

Projet d'Adresse en réponse au Discours du Trône.

(La Commission, présidée par M. le Baron T'KINT DE ROODENBEKE, était composée de MM. le Baron DE SELYS LONGCHAMPS, GRAUX, LAMMENS et VAN VRECKEM.)

SIRE,

L'ouverture solennelle des Chambres fournit aux membres de la Législature l'occasion d'exprimer leurs sentiments d'attachement à la dynastie et aux institutions nationales. Ces sentiments se sont encore fortifiés au milieu des épreuves que traverse le pays.

Les relations de la Belgique avec les autres États sont excellentes, et le pays continue à apprécier les avantages de sa neutralité.

Notre production manufacturière ne se ralentit pas sensiblement, malgré la crise, et nos progrès dans le domaine industriel, l'exposition d'Anvers a permis de le constater, ne sont pas inférieurs à ceux des autres nations.

Mais, pour écouler nos produits et rendre notre travail rémunérateur, il ne suffit pas d'offrir au commerce un des ports les plus beaux et les mieux outillés du monde; il est de toute nécessité que nos industriels développent leurs rapports sur les marchés lointains et y fassent pénétrer et apprécier les fabricats belges.

Jamais, en effet, nous n'avons senti plus vivement en Belgique le besoin d'étendre nos relations commerciales; le Sénat rend hommage aux efforts constants de Votre Majesté pour stimuler l'initiative privée et l'esprit d'entreprise chez nos compatriotes.

Les bassins de Liège et de Charleroi ont été le théâtre de faits regrettables. En poursuivant les auteurs d'actes attentatoires à l'ordre public et à la liberté du travail, la justice a rempli un grand devoir social.

Le Sénat s'associe avec bonheur à la pensée généreuse qui porte Votre Majesté à tempérer la juste rigueur des sentences judiciaires et à user de clémence envers de malheureux ouvriers impliqués dans les désordres et égarés par des excitations perfides.

Les rapports du capital et du travail soulèvent de graves problèmes. La Commission instituée par le Gouvernement dans le but de les élucider à la lumière des faits, remplit sa tâche avec un zèle et un dévouement auxquels Votre Majesté a décerné des éloges mérités.

Toutes les questions qui se rattachent à la législation du travail seront examinées avec autant de bienveillance que d'équité.

Les projets de loi ayant pour but de garantir les droits et de protéger les intérêts des faibles et des malheureux seront accueillis avec faveur par le Sénat.

Les mesures à prendre contre la falsification des denrées, ainsi que celles qui sont destinées à combattre l'ivrognerie et l'immoralité, rencontreront un vif assentiment au sein de nos honnêtes populations.

La situation précaire de l'agriculture entretient de légitimes inquiétudes et exige qu'on vienne efficacement en aide à nos agriculteurs.

Le Sénat apprécie la portée des mesures déjà prises dans ce but; il est convaincu que le Gouvernement ne négligera rien pour soutenir et relever une industrie primordiale, qui est, après tout, la base la plus solide de la prospérité de l'État.

La garde civique et l'armée ont montré naguère, dans des circonstances difficiles, l'excellent esprit qui les anime; leur dévouement au maintien de l'ordre leur a gagné de nouvelles et chaleureuses sympathies.

L'organisation de l'armée touche aux intérêts les plus vitaux et les plus élevés de la nation. Toutes les questions qui s'y rapportent doivent être étudiées, le Sénat le reconnaît avec Votre Majesté, dans un sentiment de sage patriotisme.

La revision de nos codes est une œuvre d'une importance capitale. Il y va de l'honneur et de l'intérêt du pays de la conduire à bonne fin.

Il importe aussi de voir régler les grands intérêts internationaux par une législation uniforme. L'initiative prise par la Belgique en cette matière lui a valu l'approbation des autres nations.

Le développement de l'instruction est une nécessité sociale; d'accord à cet égard, les partis se divisent sur l'esprit dans lequel l'enseignement doit être donné.

C'est à la liberté surtout qu'il faut demander l'aplanissement des difficultés que de profondes divergences font surgir sur ce terrain.

La loi sur l'enseignement supérieur, successivement prorogée, arrivera bientôt à son terme. La présentation d'une loi définitive au cours de la session actuelle répond au vœu du Sénat.

La création récente de l'Académie flamande et l'organisation de l'Académie et de l'Institut supérieur d'Anvers attestent les efforts éclairés du Gouvernement en vue de favoriser la culture des lettres et des beaux-arts.

Le Gouvernement annonce une situation financière satisfaisante. Le Sénat est heureux d'apprendre que, malgré la crise et les dégrèvements opérés, il sera permis de poursuivre l'exécution de travaux d'utilité publique qui contribuent si puissamment à répandre l'aisance dans le pays.

Les projets de loi concernant l'enseignement moyen, les titres au porteur, la modification des lois communale et provinciale seront de notre part l'objet d'un examen attentif.

Sire, le Sénat promet à Votre Gouvernement un loyal concours. Il espère qu'avec l'aide de Dieu les travaux de cette session contribueront à la prospérité et au bonheur de la Patrie.

Le Rapporteur,
VAN VRECKEM.

Le Président,
Baron T' KINT DE ROODENBEKE.